

PÉRIODE DE TRAVAUX SCOLAIRES

ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE ET L'AUTORITÉ PARENTALE

Aux parents du service de garde,

Nous désirons vous informer que nous offrons la possibilité aux enfants de prendre du temps pour réaliser leurs travaux scolaires (devoirs). Cela signifie qu'une éducatrice veillera à ce que les enfants puissent bénéficier d'un endroit calme pour pouvoir bien travailler. Cependant, les éducatrices ne sont pas responsables de l'exécution et ne forceront pas un enfant à les réaliser.

Nous aimerions savoir si vous voulez que votre enfant bénéficie de cette possibilité ou non.

Veuillez remplir le formulaire suivant et le retourner à la responsable du service de garde le plus rapidement possible.

Merci!

<i>Coupon – réponse</i>	
<i>Devoirs au service de garde</i>	
<i>Retourner ce coupon à la responsable</i>	
<i>Je désire que mon enfant : _____</i>	
Participe aux devoirs les lundis :	
Participe aux devoirs les mardis :	
Participe s'il le désire :	
Ne participe pas :	
Signature :	